ÉDITION OCTOBRE 2025

www.barnston-ouest.ca

MUNICIPALITÉ DE Barnston-Ouest

Le Joyau

Parents et enfants sont invités à la prudence le soir de l'Halloween

Dans quelques jours, les enfants déambuleront de nouveau dans les rues pour prendre part à la traditionnelle cueillette de bonbons de l'Halloween. Pour que cette soirée se déroule en toute sécurité, la Sûreté du Québec rappelle quelques consignes de sécurité.

D'abord, il est important de s'assurer d'être suffisamment visible car de nombreux piétons, automobilistes et cyclistes circuleront à une heure où la visibilité est réduite.

Il est donc recommandé de choisir un costume d'Halloween aux couleurs claires, avec des bandes réfléchissantes, et de traîner avec soi une lampe de poche. Le costume ne doit pas être trop long pour éviter de trébucher. Enfin, privilégier le maquillage plutôt que le port d'un masque permet également de mieux voir et mieux entendre ce qui se passe autour.

De plus, au cours de la soirée, les enfants devraient toujours :

- Déterminer un trajet et une heure de retour avec leurs parents
- Rester en groupe ou avec l'adulte accompagnateur
- Ne jamais entrer dans la maison d'un inconnu, ni dans sa voiture
- Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied
- Traverser les rues aux intersections
- Parcourir un seul côté de la rue à la fois
- Faire inspecter les bonbons par leurs parents avant de les consommer.

Par ailleurs, les policiers demandent la collaboration des automobilistes, qui doivent être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.

Sureté du Québec, MRC de Coaticook
819-849-4813

LA MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL

JOHN PISZAR, *MAIRE* ……..819-452-1073
LUCIE MICHAUD, *conseillère 1*…….514-718-4730
ZIV PRZYTYK, *conseiller 2*……...819-580-4118
VIRGINIE ASHBY, *conseillère 3*……819-838-1274
NORMAND VIGNEAU, *conseiller 4*……...819-876-2210
JULIE GRENIER, *conseillère 5*……..819-821-0726
CYNTHIA FERLAND, *conseillère 6*……...819-212-6747

Les séances du conseil ont lieu le 1er lundi du mois à compter de 19h00 au Centre Communautaire, 2081 ch. Way's Mills.

Administration municipale

SONIA TREMBLAY, directrice générale greffière-trésorière
SYLVIE DOLBEC, secrétaire-trésorière adjointe
CLAUDE LACHAPELLE, inspecteur municipal
AMINE DAHMANE, inspecteur en bâtiment et environnement

Bureau municipal
2080, chemin Way's Mills
Ayer's Cliff (Way's Mills), Québec J0B 1C0
TéL: (819) 838-4334 **Téléc:** (819) 838-1717
Courriel: info@barnston-ouest.ca
Heures de bureau
lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30
vendredi fermé

Vous avez des suggestions, des articles à publier ou des photos à partager, contactez-nous au 819-838-4334 ou par courriel: info@barnston-ouest.ca

Date de tombée le dernier lundi de chaque mois

Rédaction et mise en page: Sylvie Dolbec
Traduction: Rose Mary Schumacher

LES PERMIS DE FEU SONT GRATUITS

Pour obtenir un permis de feu à ciel ouvert vous devez contacter Claude Lachapelle, inspecteur municipal au 819-578-6171 ou la Régie incendie Memphrémagog Est, sur les heures de bureau au 873-389-5886 ou en complétant le formulaire en ligne
(www.regieincendieest.ca/feux-agrave-ciel-ouverts.html)
IL EST OBLIGATOIRE !!

NUMÉROS IMPORTANTS

INCENDIES	**911**
EN CAS D'URGENCE	**911**
AMBULANCE DE COATICOOK	**911**
CLSC	819-849-4876
CHUS	819-346-1110
PAROISSE	819-849-3645
SÛRETÉ DU QUÉBEC *info	819-849-4813
SÛRETÉ DU QUÉBEC *urgence	310-4141
BUREAU MUNICIPAL	819-838-4334
INSPECTEUR MUNICIPAL	819-578-6171
CENTRE COMMUNAUTAIRE	819-838-5650
SITE D'ENFOUISSEMENT	819-849-9479
INFO EXCAVATION	1-800-663-9228
INFO CRIME	1-800-711-1800
INFO SANTÉ	**811**

Hydro Québec
PANNES ET URGENCES
1-800-790-2424

INFORMATION IMPORTANTE

EN CAS D'URGENCE: AMBULANCE, POMPIER, POLICE COMPOSEZ LE 9-1-1

IL EST ESSENTIEL DE PRÉCISER QUE VOUS ÊTES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

Le permis d'installation septique est obligatoire et l'obligation de fournir une attestation de conformité est requise.
Veuillez contacter l'Inspecteur en bâtiment et environnement le jeudi de 8h30 à 12h00 ou par courriel urbanisme@barnston-ouest.ca

Séance ordinaire du 1 octobre 2025

Présences : **Johnny Piszar,** maire et les conseillers (ères) Lucie Michaud, Ziv Przytyk, Virginie Ashby, Normand Vigneau, Julie Grenier et Cynthia Ferland

Personne ressource **:** Sonia Tremblay, directrice générale greffière-trésorière

Résolutions

- Le conseil municipal accorde à la Voie des Pèlerins de la Vallée un montant de 150 $ afin de payer les matériaux nécessaires à la construction d'un banc devant être installé sur la portion de Barnston-Ouest du trajet de la Voie des Pèlerins.
- Le conseil municipal a accepté l'offre de service pour la gestion des documents et des archives 2025 de l'archiviste Michel Hamel.
- Le conseil municipal a octroyé le contrat de fourniture de sel de déglaçage à l'entreprise Sel Frigon Inc. au coût de 15 675 $, plus les taxes applicables.

Règlements

- Adoption du Règlement numéro 317-2025 concernant l'abrogation de divers règlements devenus caducs afin d'indiquer la fin de leur application sur le territoire de la Municipalité de Barnston-Ouest.
- Adoption du Règlement numéro 318-2025 modifiant le vocable de secrétaire-trésorière à greffière-trésorière dans les règlements de la Municipalité.

Avertissement

Les résumés des séances du Conseil et des règlements sont publiés à titre d'information et font l'objet d'une réécriture permettant une meilleure compréhension des textes à caractère d'avantage administratif. Ils n'ont aucune valeur légale et ne lient ni la Municipalité, ni la rédaction. Vous pouvez bien entendu consulter les procès-verbaux et les règlements originaux au bureau municipal.

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - année 2025

Lundi, le 10 novembre 2025 à 19h00

Lundi, le 1 décembre 2025 à 19h00

Les séances ordinaires ont lieu au Centre Communautaire situé au 2081, ch. Way's Mills à Barnston-Ouest.

UN PERMIS EST REQUIS POUR CONSTRUIRE, RÉNOVER, DÉPLACER OU DÉMOLIR UN BÂTIMENT

LA DEMANDE DE PERMIS DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE :

Nom et adresse du propriétaire / demandeur
Adresse de l'immeuble
Plan du bâtiment, dimensions et hauteur
Détails de la finition intérieure et extérieure, type de toiture et fondation
Exécutant des travaux
Le coût des travaux
Plan d'implantation à partir du certificat de localisation

ÉTUDE DE LA DEMANDE

Afin d'éviter des retards dans l'élaboration de vos travaux, prévoyez déposer votre demande de permis 30 jours AVANT le début.

Pour les demandes de permis dans le secteur de Way's Mills, veuillez prévoir 45 jours avant le début.

TOUTE PERSONNE AYANT DÉBUTÉ DES TRAVAUX SANS AVOIR OBTENU AU PRÉALABLE UN PERMIS AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ, COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE D'UNE AMENDE.

IMPORTANT: Avant d'entreprendre des travaux contactez: Amine Dahmane, inspecteur en bâtiment et environnement le jeudi matin, de 8h30 à 12h00 (819) 838-4334

COLLECTE 2025

Novembre

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
						1
2	3	4	D	6	7	8
9	10	11	R	13	C	15
16	17	18	19	20	PA	22
23/30	24	25	R	27	28	29

IMPORTANT: Déposez vos bacs la veille ou avant 6h le jour de la collecte.

CHANGEMENT D'HEURE

Le retour à l'heure normale se fera dans la nuit du 1 novembre au 2 novembre 2025. À 2h du matin, nous reculons donc l'heure pour un retour à l'heure normale de l'Est et gagnerons une heure de sommeil.

LOCATION

Besoin d'une salle ?

Le Centre Communautaire est à la disposition de tous les résidents de Barnston-Ouest. Le prix de location aux résidents est de 100 $ (plus un dépôt de 50 $ qui vous sera remis après inspection) pour une activité familiale et non-commerciale.

Politique familiale

Subvention à la naissance

100 $ 1er enfant
200 $ 2e enfant
300 $ 3e enfant et subséquents

Couches de coton

Un seul remboursement représentant 50% des coûts d'achat des couches de coton, jusqu'à concurrence de 200 $.

🎄 **Appel à bénévoles pour le Marché de Noël !**

Joignez-vous à la magie des fêtes en donnant un coup de main chaleureux : accueil des visiteurs, gestion du stationnement, service de vin, chocolat chaud et marrons grillés.

✨ Votre sourire fera toute la différence !

Intéressé(e) ? Contactez Julie 819 821-0726 ou mnwaysmills@gmail.com

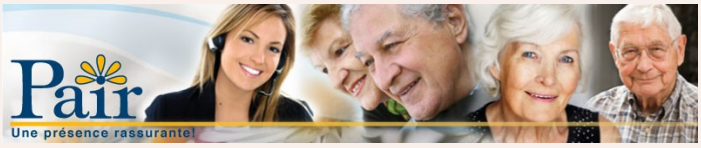

Le Centre d'action bénévole est le répondant du **programme PAIR dans la MRC de Coaticook**. Le programme PAIR, ce sont des appels automatisés quotidiens qui assurent l'entourage du bénéficiaire que leur proche va bien et est en sécurité.

Ainsi, les bénéficiaires reçoivent un ou plusieurs appels tous les jours à la même heure. Le fait de répondre indique que l'usagère ou l'usager est en état de composer le 911 s'il a besoin d'aide. Si la personne ne répond pas, le système automatisé retéléphone peu de temps après le premier appel. S'il n'y a aucune réponse à la deuxième tentative, une procédure d'alerte s'enclenche pour que quelqu'un (un voisin, un membre de la famille, un policier, etc.) effectue un suivi de la situation en se rendant chez le bénéficiaire.

Service gratuit.
Pour information : 819-849-7011 poste 224
ou par courriel : maintien@cabmrccoaticook.org

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

JPL
entrepreneur électricien

1040, rue Westmount
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0
T 819-838-4141
F 819-838-4149

Propriétaires:
Joseph Tremblay
Pierre-Luc Boily
Services:
Agricole, Résidentiel
Commercial, Industriel

Corporation des maîtres électriciens du Québec

POUR VOS BESOINS EN ASSURANCE
ON EST LÀ.
PROMUTUEL ASSURANCE
1 877 799-8844
promutuelassurance.ca

CENTRE AGRICOLE COATICOOK Inc
525, rue Main ouest
Coaticook (Qc) J1A 1R2
Centre Agricole
819 849-2663 (tél.)
819 849-3058 (fax)
www.centreagricole.ca

ROYAL LEPAGE
Royal LePage Au Sommet, Agence immobilière
(Franchisé indépendant et autonome)
Sonia Nepton
Sonia Nepton Courtier immobilier Inc.
Cellulaire: **819 349-3784**
Courriel: sonianepton@royallepage.ca

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

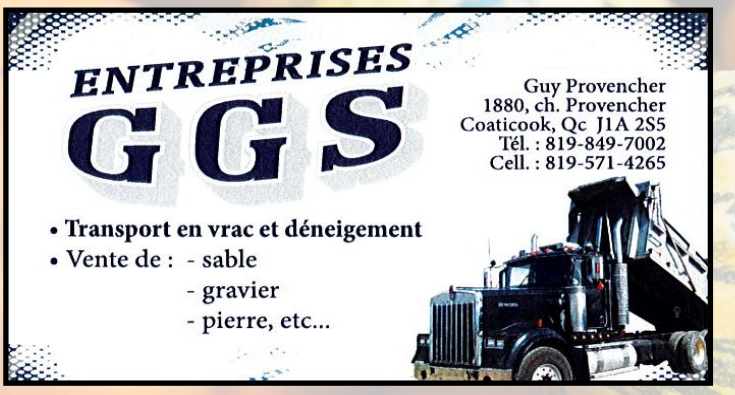

Autobus
G. Ashby

2676 Chemin Caron, Ayer's Cliff QC, J0B 1C0

À vos service depuis 1952

Besoin d'une soumission pour vos transports?

Nous offrons du transport nolisé pour tous

Faite votre demande dès maintenant!

- mariages
- évènements corporatifs
- navettes
- sorties scolaires
- etc.

Nous adaptons nos soumissions à vos besoins

autobusgashby.ca

819-838-5468 poste 102

Le brûlage des feuilles mortes, c'est NON !

Chaque année, à l'automne, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et les pompiers municipaux interviennent sur une vingtaine d'incendies en forêt. Les brûlages de feuilles mortes et d'autres résidus sont en grande partie responsables de ces incendies. Afin d'éviter des situations fâcheuses, la SOPFEU recommande d'opter pour des solutions écologiques et sécuritaires.

Préparer de l'engrais pour la pelouse :

- Tondre les feuilles pour les déchiqueter ;
- Épandre les résidus sur le terrain de façon à ce qu'ils se dissimulent dans la pelouse.

Protéger les végétaux de l'hiver :

- Ramasser les feuilles mortes rapidement pour éviter qu'elles pourrissent ;
- Disposer des amas autour des plantes de façon à ce que l'air puisse circuler facilement ;
- Utiliser un filet de nylon pour les endroits plus venteux afin de maintenir les feuilles mortes.

Enrichir le compost :

- Amasser les feuilles avant qu'elles ne soient trop humides et parsemées de taches noires ;
- Déchiqueter les végétaux afin qu'ils se décomposent rapidement ;
- Placer le surplus dans des sacs pour ensuite les remiser et les utiliser plus tard dans l'année.

Utiliser la collecte de résidus verts :

- Privilégier cette option si les autres ne sont pas possibles ;
- Vérifier le calendrier de la collecte sélective de votre municipalité ;
- Vérifier comment disposer de vos feuilles mortes pour faciliter la cueillette (poubelles, contenants rigides réutilisables, sacs biodégradables, etc.).

SOPFEU
Société de protection des forêts contre le feu

Au changement d'heure, vérifiez vos avertisseurs !

par Émile Rivard, Technicien en prévention incendie

Le département de prévention incendie vous invite à profiter du changement d'heure qui se produira dans la nuit du 1er au 2 novembre pour vous rappeler de vérifier vos avertisseurs de fumée et remplacer les piles.

Chaque année, plusieurs vies sont sauvées grâce à leur bon fonctionnement ! Il doit y en avoir au moins un fonctionnel à chaque étage.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il ne vous suffit que d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Il est important de rappeler qu'un avertisseur de fumée a une durée de vie de 10 ans. Il faut donc s'assurer de vérifier la date de remplacement, comme démontré sur l'image ici-bas.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre service de protection incendie municipal ou le département de prévention incendie de la MRC de Coaticook.

RÈGLE IMPORTANTE

En tout temps, l'entrée de votre résidence (PERMANENTE OU SAISONNIÈRE) doit être dégagée sur une largeur et hauteur de 12 pieds minimum, et ceci afin de répondre aux exigences du service des incendies et de la sécurité publique. Aucune barrière ou clôture ne doit obstruer le passage et l'accès si les services d'urgence doivent se rendre sur les lieux.

LE LOCAL
MARAÎCHER | ARTISAN
KIOSQUE DE LÉGUMES FRAIS
LIBRE SERVICE
OUVERT
DE JUIN À OCTOBRE
Jeudi, Vendredi, Samedi et Dimanche
de 9 h à 20 h
2699, chemin Roy
Barnston Ouest / Coaticook, Qc J1A 2S5
514 977-3003

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au vendredi: 8h00 à 16h30

Les samedis: Fermé

Question de mieux récupérer

Des boîtes spécialement conçues pour la récupération de piles sèches, cartouches d'encre (laser et jet d'encre), téléphones cellulaires et les piles rechargeables sont disponibles au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30.

La peinture, ça se recycle
www.eco-peinture.ca

ACTIVITÉ DE COURTEPOINTE

Les courtepointiers de Way's Mills se réunissent une fois par semaine les mercredis de 10h à 16h00 au Centre Communautaire de Way's Mills. Les courtepointiers dans la municipalité sont invités à se joindre à nous pour travailler et socialiser dans un milieu agréable. Si vous êtes débutants et si vous avez besoin d'aide, il nous fera plaisir de vous aider. Apportez votre dîner et votre projet.

Pour plus d'informations, contactez
Rose Mary Schumacher au 819 876 5926

Gratuit

Annonces classées
À vendre, à donner etc….
Contactez -nous au 819-838-4334

Les huiles végétales de cuisson sont acceptées gratuitement dans le bac de récupération de peintures récupérées. L'huile doit être placée dans un contenant fermé, étanche et clairement identifié avant d'être déposée dans le bac.

RÉGLEMENTATION À RESPECTER.... CONCERNANT VOS CHIENS

Veuillez noter, que plusieurs plaintes ont été formulées à la municipalité concernant LES CHIENS, ces derniers importunent les citoyens qui circulent à pied ou se retrouvent en liberté se promenant sur les terrains des voisins.
Selon la réglementation municipale, VOS CHIENS doivent demeurer sur VOTRE terrain en tout temps et ÊTRE IDENTIFIÉS d'une licence municipale. Si VOTRE chien n'a pas de licence ou si il l'a perdue, veuillez vous présenter au bureau municipal durant les heures d'ouverture afin d'obtenir la licence. Le coût pour une nouvelle inscription est de 10 $/année.

Règlement #309-2023 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

MUNICIPALITÉ DE
Barnston-Ouest

AVIS PUBLIC

Concernant le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Barnston-Ouest

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Barnston-Ouest, sera, en vigueur pour son deuxième exercice financier en 2026, et toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue à la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Coaticook
294, rue Saint-Jacques Nord
Coaticook, (Québec) J1A 2R3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro **2-125** de la **MRC de Coaticook** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Barnston-Ouest, ce 15 septembre 2025.

Sonia Tremblay
Directrice générale
Greffière-trésorière

CIGN FM 96,7 COATICOOK

Société canadienne du cancer
Canadian Cancer Society
1 888 939-3333 | cancer.ca

Chaque année,

10 INCENDIES DE FORÊT

sont causés par des

VÉHICULES TOUT-TERRAIN

NE STATIONNEZ PAS un VTT dans les broussailles

NE FUMEZ PAS en marchant ou en vous déplaçant en VTT

AYEZ TOUJOURS un extincteur de 1 kg, classe ABC avec vous

NETTOYEZ les parties chaudes du VTT

DEMEUREZ dans les sentiers aménagés à cette fin lorsque le danger d'incendie est élevé

De plus, pour des raisons écologiques, **NE CIRCULEZ PAS** le long des berges, dans les plans d'eau et les milieux humides

Les amas de matière organique qui adhèrent aux parties chaudes du moteur d'un VTT, s'assèchent au contact de sa chaleur et peuvent s'enflammer et causer un début d'incendie en tombant dans les broussailles sèches. Il est donc essentiel de s'assurer d'avoir un véhicule hors route en bon ordre et de le nettoyer après chaque sortie. Il est particulièrement important de vérifier le bon état du pot d'échappement du véhicule et de le nettoyer en dégageant toutes les matières végétales et de la boue pour éviter une combustion.

SOPFEU

ENSEMBLE, PROTÉGEONS LA FORÊT !